MOTION

RELATIVE

A J. J. ROUSSEAU;

PAR A. M. EYMAR, Député de Forcalquier, à l'Assemblée nationale.

Paris, le 29 novembre 1790.

A PARIS;
DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.
1790.

MOTION
RELATIVE
A J. J. ROUSSEAU;

MESSIEURS,

COMME représentant de la nation, je viens vous demander le redressement d'une grande in-

---

Je m'étois flatté de prononcer ce discours à la tribune de l'Assemblée nationale. Le plus heureux jour de ma vie eût été celui où profitant du droit que me donne le caractère dont j'ai l'honneur d'être revêtu, j'aurois rendu un hommage public à J. J. Rousseau. La parole m'a été refusée par M. le président. J'ai été trop sensible

juſtice nationale. Je viens, à ce même titre, payer, du moins autant qu'il eſt en mon pou-

---

à ce refus, j'en ſuis encore trop vivement affecté, pour ne pas craindre de me livrer à des réflexions qui pourroient me rendre injuſte. Je jette au feu ce que j'avois écrit là-deſſus dans le premier moment. Cette occaſion perdue, je ne la retrouverai plus; mais du moins je pourrai me rendre le témoignage que j'aurai fait tout ce qui étoit en mon pouvoir pour honorer & venger la mémoire d'un homme dont j'idolâtrerai toujours les écrits & le génie, & qui, dans ma jeuneſſe, m'a témoigné de l'intérêt, j'oſerai même dire honoré de quelque amitié.

Mon diſcours devoit venir à l'appui d'une motion que M. Barrere s'étoit chargé de faire à l'Aſſemblée, en faveur de la veuve de J. J.; cela même a ſouffert des difficultés. Le mémoire que ce député, admirateur de Rouſſeau, comme je le ſuis, doit publier inceſſamment, répondra aux calomnies qu'on n'a pas manqué de répandre contre ſa veuve : il prouvera, entre autres choſes, qu'il eſt très-faux qu'elle ſoit remariée. Je me repoſe ſur lui, du ſoin de la défendre; ſa cauſe ne ſauroit être en meilleures mains. En attendant je dirai, pour ce qui me regarde, que je ne puis voir, dans madame Rouſſeau, que la veuve de J. J. Je ne ſais d'elle qu'une ſeule choſe, c'eſt qu'elle peut être expoſée à manquer de pain.

Je me ſuis décidé à faire imprimer & diſtribuer ce diſcours à tous les membres de l'Aſſemblée, dans l'eſpérance qu'avant la fin de la ſeſſion, quelqu'un de mes collègues,

voir

voir, la dette de reconnoiſſance que la France doit à la mémoire de l'auteur d'Emile & du Contrat ſocial.

Si cet homme célèbre, Meſſieurs, n'avoit pas terminé ſa carrière ; s'il avoit été le témoin de notre régénération ; ſi, dans ce moment, J. J. Rouſſeau paroiſſoit au milieu de vous...., avec quels applaudiſſemens, avec quels tranſports ne ſeroit-il pas reçu dans cette Aſſemblée ? L'enthouſiaſme que la lecture de ſes ouvrages vous a inſpiré, ſe convertiroit en un ſentiment de reſpect & d'amour pour ſa perſonne ; vous fixeriez ſur lui des regards d'admiration & d'attendriſſement.

Repréſentans d'un peuple qui s'eſt rendu célèbre par ſon amour & par ſon goût pour les lettres, ainſi que par les chefs-d'œuvres de tout genre qu'il a produits, vous rendriez hommage aux talens ſublimes d'un écrivain qui a honoré la

---

plus heureux que moi, plus capable de parler ſur un pareil ſujet, plus propre à inſpirer de la confiance à l'Aſſemblée, plus perſévérant à ſolliciter la parole ; enfin, plus courageuſement réſolu à reſter à la tribune juſqu'à ce qu'on ſe ſoit décidé à l'écouter, relèvera une motion qui, ce me ſemble, ne peut qu'honorer ſon auteur, le préſident qui l'aura accueillie, & même l'Aſſemblée nationale.

langue & enrichi la littérature françoise ; vous vous souviendriez avec reconnoissance, que les enfans auxquels vous avez donné le jour, doivent à ses conseils & à ses exhortations touchantes, d'avoir reçu les premiers secours dans la maison qui les a vu naître, d'avoir été nourris par le sein maternel. Vous verriez, dans J. J. Rousseau, non-seulement l'écrivain immortel, mais le précurseur de cette grande révolution : vous vous souviendriez qu'il vous apprenoit à former des hommes pour la liberté, lorsque vous étiez à la veille de faire des François un peuple libre ; qu'en rappelant les mères aux devoirs sacrés de la nature, il commençoit dans nos mœurs une révolution qu'il vous étoit réservé d'achever ; car dans une nation corrompue, les bonnes mœurs ne peuvent se rétablir que par la toute-puissance des bonnes lois.

Si J. J. Rousseau étoit devant vous, Messieurs, vous seriez sur-tout frappés de cette idée, que c'est dans l'un de ses plus beaux ouvrages qu'ont été puisés ces principes d'une éternelle vérité, sur lesquels, comme sur une base immuable, s'élève l'édifice de la Constitution françoise. Le contrat social a été, pour vous, la charte dans laquelle vous avez retrouvé les droits oubliés, les droits

méconnus, les droits usurpés sur la nation, & sur-tout le droit imprescriptible de sa souveraineté.

C'est ainsi que les pensées d'un homme de génie ont la plus grande influence sur le sort des peuples, sur l'existence physique & morale des individus qui les composent, sur les principes des gouvernemens par lesquels ils sont régis. Les savantes veilles de J. J. Rousseau ont préparé, ont assuré le bonheur de la génération qui s'élève, & de celles qui doivent lui succéder. A ces grands caractères je reconnois un des bienfaiteurs du genre humain ; & me portant pour organe des sentimens d'admiration & de reconnoissance de ma patrie, sans crainte d'être désavoué par elle, je vous invite à lui rendre un hommage solennel.

Quelle a été cependant, Messieurs, la destinée de ce grand homme, de ce génie, l'honneur de notre siècle, comme il eût ajouté à la gloire des plus beaux siècles de l'antiquité ; de cette ame de feu qui, de l'étonnante sphère de son activité, répandoit la lumière dans la profonde nuit de nos préjugés & de nos erreurs !.... Sa destinée, Messieurs...., celle qui sera toujours l'honorable partage de ceux qui auront le courage d'annoncer

aux hommes la vérité ; les persécutions de l'envie, & la haine des méchans. Voyez dans l'histoire quel a été le sort de tous ceux qui ont osé combattre les préjugés & les opinions dominantes de leur temps : voyez, dis-je, si le bien qu'ils ont fait à leur patrie, leur fut jamais pardonné.

Comme vous, Messieurs, Rousseau s'indignoit de la tyrannie ; comme vous il portoit jusqu'à l'idolâtrie le culte & l'amour de la liberté. Ses écrits, traduits dans toutes les langues, ont éclairé les nations. Quelle a été sa récompense?.... Persécuté par les hommes avec lesquels il avoit vécu, proscrit en France, il n'a pas même trouvé d'asile dans sa patrie, dans son ingrate patrie, dont il s'étoit tant vanté, qu'il honoroit par ses vertus, par ses talens, & dont la plus grande gloire, peut-être, est de lui avoir donné le jour.

De cette tribune, d'où l'on est entendu de toute l'Europe, vous avez aussi proclamé de grandes vérités ; vous avez parlé aux maîtres de la terre le langage fier des hommes libres ; vous avez brisé les fers du despotisme ; vous avez relevé le peuple qui étoit courbé sous son insupportable joug : eh bien !... n'entendez-vous pas les plaintes, les reproches amers de ceux

qui, après tant de réformes & de retranchemens néceſſaires, ſont devenus les malheureuſes victimes des erreurs & des déprédations paſſées? Déja de toute part, & du ſein même de vos familles, s'élèvent contre vous les clameurs de l'égoïſme & les murmures de l'orgueil. Peut-être ſerez-vous en butte à la haine de quelques ennemis de la liberté; mais votre zèle n'en ſera point ralenti; vous n'en pourſuivrez pas moins votre carrière; car en même temps un concert de bénédictions s'élèvera pour vous dans les humbles chaumières; & dans les villes mêmes, la voix reconnoiſſante du peuple dont vous avez fait ceſſer l'oppreſſion, continuera de ſe faire entendre pour vous ſoutenir juſqu'à la fin de vos travaux.

Ce n'étoit ni des hommes puiſſans, ni des grands de la terre, ni même des hommes de ſon ſiècle, que Rouſſeau attendoit de la reconnoiſſance. Il appeloit de l'ingratitude de ſes contemporains, de l'injuſtice de la génération préſente, au jugement de la poſtérité. Ce jugement, Meſſieurs, je vous invite à le prononcer vous-mêmes. Les événemens de pluſieurs ſiècles ſe ſont preſſés dans le cours d'une ſeule année; vous avez devancé les temps: je vois déja ſe diſſiper, ſur le cercueil de J. J. Rouſſeau, les nuages que ſes

ennemis avoient élevés pour ternir l'éclat de ſa gloire. La pierre qui couvre ſa cendre a du moins étouffé les injuſtes clameurs qui l'ont ſuivi juſque dans ſon tombeau. Le monument religieux qui renferme tout ce qui nous reſte de lui, eſt ſans ceſſe baigné des larmes que ſon ſouvenir fait répandre aux ames ſenſibles. Il eſt placé dans un grand temple, dans celui de la nature, ſous la voûte du ciel. Tandis que le nom mépriſable de ſes détracteurs eſt, dès-à-préſent, condamné à un éternel oubli, l'immortalité s'eſt emparée des ouvrages de J. J., elle les a marqués de ſon ſceau, elle les garde pour les ſiècles à venir. C'eſt à vous, Meſſieurs, c'eſt à cette époque mémorable de notre régénération, qu'il appartient de leur aſſigner, dans les faſtes de l'eſprit humain, la place honorable qui leur eſt due. Plus heureux que nous, ceux qui nous ſuccèderont n'auront ni les mêmes obſtacles à ſurmonter, ni les mêmes paſſions qui les diviſent. Que dans leurs importantes délibérations l'image de J. J. Rouſſeau ſoit ſans ceſſe ſous leurs yeux; réunis dans un ſeul & même intérêt, celui de trouver la vérité, tous la chercheront de concert & de bonne foi. Alors Rouſſeau ſera leur guide: ils marcheront ſurement, éclairés par le flambeau de ſon génie, & la

devise qu'il s'étoit choisie, *vitam impendere vero*, gravée par les mains de la reconnoissance, sur le piédestal de sa statue, en leur rappelant quel est l'usage qu'ils doivent faire de la confiance qui remit les destinées de la nation dans leurs mains, leur montrera le but qu'ils doivent s'efforcer d'atteindre.

En attendant, Messieurs, la justice que je réclame pour J. J. Rousseau, sa veuve est dans l'indigence.

D'après ces considérations, j'ai l'honneur de vous proposer le projet de décret suivant. C'est l'appel de J. J. Rousseau lui-même, à la postérité, que je porte devant vous (1).

PROJET DE DÉCRET.

L'Assemblée nationale, considérant que J. J. Rousseau a été décrété de prise-de-corps par le parlement de Paris; que, par jugement de ce même tribunal, le livre d'Emile a été condamné & brûlé en place de Grève, par la main du bourreau, sans respect pour les états de Hollande, dont il portoit le privilége: voulant manifester à toute l'Europe son improbation de cet acte d'in-

(1) Voyez sa lettre à l'archevêque de Paris.

tolérance qui bleſſe à-la-fois le reſpect des droits naturels de l'homme vivant en ſociété, & les égards qui ſont dus à une puiſſance voiſine ; voulant de plus, rendre un hommage ſolennel à la mémoire de J. J. Rouſſeau, montrer la haute eſtime qu'elle a conçue pour ſes écrits, expier le jugement qui les a condamnés, & enfin lui donner un témoignage de la reconnoiſſance que lui doit la nation françoiſe, a décrété & décrète ce qui ſuit :

ARTICLE PREMIER.

Il ſera élevé, à l'auteur du Contrat ſocial, une ſtatue portant cette inſcription : *la nation françoiſe libre, à J. J. Rouſſeau.* Cette ſtatue ſera placée dans la ſalle des ſéances de l'Aſſemblée nationale : ſur le piédeſtal ſera gravée la deviſe, *vitam impendere vero.*

II.

Un exemplaire d'Emile, offert à l'Aſſemblée nationale par l'auteur de la Motion, eſt accepté par elle, & ſera dépoſé dans ſes archives.